



CONFÉDÉRATION
FRANÇAISE DE
L'ENCADREMENT-CGC

Syndicat des Personnels Sédentaires des
Compagnies de Navigation
Syndicat National des Cadres Navigants de la
Marine Marchande

Le 6 juillet 2017, messieurs Bouvier et Moncany de Saint-Aignan, respectivement Secrétaire général de la mer et président du Cluster Maritime Français, sont venus présenter au Conseil Supérieur de la Marine Marchande la création du Comité France Maritime.

Tous ici nous sommes convaincus qu'il est indispensable de définir une véritable stratégie pour la filière maritime et portuaire française, qui soit à la hauteur du potentiel d'activité qu'elle représente.

C'est là une des raisons d'être du Conseil Supérieur de la Marine Marchande, comme le rappelle sa présentation:

« Réflexion, proposition, accompagnement dans la mise en oeuvre. Le Conseil identifie et analyse les problématiques essentielles du développement de la Marine Marchande française. »

Instance tripartite, le Conseil Supérieur puise sa force et sa légitimité dans sa capacité à réunir tous les acteurs du secteur autour de réflexions, qui si elles peuvent faire apparaître des divergences, cherchent toujours à mettre en valeurs les points de convergence qui existent entre nous.

Le groupe de travail sur la flotte stratégique en est la dernière illustration.

Si la création du Comité France Maritime nous est parue redondante avec le CSMM, quand bien même la superposition ne serait pas totale, l'absence de représentation des salariés en son sein nous a été incompréhensible.

Il est tout à fait anachronique aujourd'hui d'envisager la construction d'une véritable stratégie de filière sans y associer les organisations représentant les salariés. Et il n'est pas possible de dissocier l'économique du social comme de l'environnemental. C'est là le fondement même du développement durable.

Nous avons tous réagis lors du CSMM du 6 juillet 2017 :

D'une part, nous nous interrogeons sur les rôles de chaque structure et leur articulation. D'autre part, nous revendiquons notre participation à toute réflexion concernant le développement de la filière maritime et portuaire française.

Nous avons porté ces questions auprès du premier ministre ainsi que des ministres en charge du transport maritime, **Monsieur Nicolas Hulot et Madame Elisabeth Borne**.
Après plusieurs mois, nous n'avons reçu aucune réponse.

Nous considérons dès lors que la remise en cause de la participation des membres du Conseil Supérieur de la Marine Marchande dans le Comité France Maritime, constitue ni plus ni moins qu'une remise en cause du dialogue social du secteur et surtout des syndicats que nous sommes, donc des salariés.

Il est urgent que le Conseil Supérieur de la Marine Marchande retrouve sa légitimité.

C'est pourquoi, dans l'attente d'une réponse claire de nos ministres, **nous exigeons la présence des Organisations syndicales dans toute instance prônant l'avenir du secteur maritime et portuaire Français, déterminés, si tel n'était pas le cas, à remettre en cause le CSMM et par là même notre participation au conseil et en informer les salariés (marins et sédentaires) des secteurs maritime et portuaire sans préjuger de leurs réactions.**